Institut
de la statistique
Québec

MODIFICATIONS AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Guide de l'utilisateur

Fichier de correspondances
entre le code postal et
le code géographique
(version juin 2001)

Juillet 2002

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard,
chargé de projet en codification géographique

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction de l'édition et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy — 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2403
Télécopieur : (418) 643-4129
Courriel : edition.communications@stat.gouv.qc.ca

Présentation

Ce document présente une information technique destinée à faciliter l'utilisation de l'information identifiée par le code postal. Un fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique permet la transposition de données par code postal sur d'autres découpages territoriaux (municipalité, municipalité régionale de comté, région administrative et autres découpages administratifs).

Ce document présente les éléments du processus de traitement du code postal à partir du **Fichier de conversion du code postal** produit par Statistique Canada pour offrir un produit dérivé amélioré et davantage adapté aux besoins de l'Administration publique québécoise.

Le produit final de l'ISQ est destiné à permettre l'exploitation des fichiers de données administratives et d'enquêtes statistiques en établissant le lien entre le code postal et les découpages géographiques de base. Cet outil favorise, du même coup, une harmonisation spatiale de l'information. Il constitue une source d'information pour l'organisation des données socio-économiques sur diverses bases territoriales, pour leur intégration spatiale numérique (mise en relation de fichiers statistiques avec des fichiers numérisés de limites) ainsi que pour des fins d'analyse et de recherche.

Ce document traite principalement des bases de l'information sur le code postal, de la méthode de confection du fichier dérivé de correspondances et de son contenu.

Table des matières

1. Bases de l'information sur le code postal 5

2. Méthode de confection du fichier de correspondances 6

3. Contenu du fichier de correspondances 7

4. Calcul des coefficients de répartition pour un code postal répété 8

5. Règles de distribution du fichier de correspondances 9

Annexe 1
Contenu du fichier de correspondances de l'ISQ 10

Annexe 2
Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ 13

Annexe 3
Fichier de correspondances de l'ISQ (Méthode de calcul des coefficients de répartition) 25

1. BASES DE L'INFORMATION SUR LE CODE POSTAL

La Société canadienne des postes (SCP) émet la codification postale pour satisfaire ses besoins de gestion de distribution du courrier; celle-ci est consignée dans un fichier de type administratif. L'information sur les codes postaux ne constitue pas a priori un instrument destiné à des fins statistiques. Conséquemment, des contrôles de qualité et divers raffinements doivent être effectués de manière à optimiser l'intégration spatiale des données de tout type pouvant être localisées sur cette base.

Le code postal (CP) est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination de chaque pièce de courrier expédiée au Canada. Les six caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique de l'est à l'ouest du Canada) représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d'une province. Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri et d'acheminement (RTA). Une RTA désigne une sous-région particulière à l'intérieur d'une région géographique importante ou d'une province. On reconnaît une RTA rurale par le chiffre zéro qui figure à la deuxième position du code de cette RTA. Les trois derniers caractères du code postal (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL); celle-ci se rapporte à une ou plusieurs rues couvertes par le facteur aux fins de la livraison du courrier.

Comme première transformation du fichier de la SCP, l'organisme statistique fédéral, Statistique Canada (SC), produit un fichier dérivé appelé « fichier de conversion du code postal » (FCCP). Ce dernier fichier présente l'information sur le code postal en fonction des unités de collecte du recensement, les secteurs de dénombrement; il fait donc le lien entre ces unités « statistiques » de base et les codes postaux proprement dits. Cette information à plus value rend alors possible, par regroupement des secteurs de dénombrement, la correspondance entre les codes postaux et chacune des unités de recensement, lesquelles sont des multiples de ces unités de collecte. Ce type de produit est disponible depuis 1983.

Pour les besoins québécois plus particulièrement, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) produit et diffuse un fichier en partie dérivé du produit de SC et, du même coup, enrichi de plusieurs découpages territoriaux à divers niveaux infraprovinciaux. Au plan technique, le fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique de l'ISQ établit un lien entre le code postal à six caractères et divers découpages territoriaux, soit les unités géographiques normalisées de SC (par exemple : les secteurs de dénombrement, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement, ...), soit des découpages administratifs québécois [les municipalités régionales de comté (MRC), les régions administratives, les circonscriptions électorales provinciales,...].

Son utilité est grande pour l'ISQ ainsi que pour les ministères et organismes publics québécois. Les usages sont nombreux et parfois relativement spécialisés compte tenu de la spécificité et de la valeur ajoutée du produit québécois : accessibilité à certains fichiers administratifs, tirage d'échantillons aux fins de collectes et d'enquêtes statistiques, intégration spatiale des données, analyse socio-économique spatio-temporelle. La première version du fichier de l'ISQ date de 1987.

2. MÉTHODE DE CONFECTION DU FICHIER DE CORRESPONDANCES

Les principaux fichiers-sources utilisés par SC pour la confection de son fichier de correspondances sont : le **Fichier principal des adresses et des codes postaux**, livré mensuellement par la SCP, le **Fichier GéoRéf** ainsi que le **Fichier des réseaux routiers** et les **Fichiers numériques cartographiques** produits par l'organisme statistique fédéral. Il est également fait usage de cartes municipales et de cartes de référence du recensement. L'élément commun d'arrimage entre les fichiers sources est la tranche d'adresses composée des informations suivantes : l'identificateur de province, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses.

Pour sa part, l'opération de confection du fichier de correspondances de l'ISQ comporte trois volets : un volet de **validation**, un volet d'**actualisation** et un volet d'**enrichissement** du fichier de départ, soit le FCCP produit par SC tel que mentionné plus haut.

Volet validation

L'opération de validation vise à établir les appariements « code postal - code géographique - code de secteur de dénombrement » de la façon la plus certaine et la plus fiable possible. La méthode de validation choisie est à la fois informatisée et manuelle (vérification cartographique). L'activité de validation conserve la totalité des unités géographiques (secteur de dénombrement et code géographique) du fichier de départ, le FCCP. En contrepartie, on ajoute un indicateur de la qualité de l'appariement. Cette variable additionnelle a été créée pour indiquer la valeur préférable du code postal selon l'ISQ après une vérification du code postal assigné aux municipalités à partir du **Répertoire des codes postaux** de la SCP.

Volet actualisation

Toutes les unités géographiques permanentes dans le fichier de départ sont en date du 1er janvier 1996, soit la géographie ayant servi aux fins du recensement de 1996. Le code géographique, le nom de la municipalité et son statut juridique sont actualisés à la date la plus récente possible, soit celle de l'univers des codes postaux; la dernière date de tombée est le 31 décembre 2001. Par ailleurs, le code de secteur de dénombrement n'est pas actualisé, cette unité géographique du recensement n'étant pas mise à jour durant la période intercensitaire.

Volet enrichissement du fichier en contenu québécois

L'ISQ ajoute aux principaux paramètres du code postal et des municipalités les découpages territoriaux québécois les plus usuels, soit les municipalités régionales de comté (MRC) et les territoires équivalents aux MRC, les régions administratives de 1997 et les circonscriptions électorales de 1992. Cet enrichissement en contenu permet d'économiser de nombreux traitements informatiques intermédiaires et complémentaires par les usagers désireux de cette information additionnelle.

3. CONTENU DU FICHIER DE CORRESPONDANCES

Le fichier de correspondances de l'ISQ comporte 41 variables distinctes (ou champs d'information). Ce fichier est de type séquentiel et contient 229 906 enregistrements reflétant 199 413 codes postaux distincts. La longueur de chaque enregistrement est de 373 positions.

L'**Annexe 1** présente l'ensemble des variables du fichier de correspondances. Pour chaque variable sont indiqués la longueur ainsi que le type : alphanumérique (AN) ou numérique (N).

Une description détaillée des variables du fichier est présentée à l'**Annexe 2**. Celle-ci mentionne, pour chaque variable, les sources de l'information retenue et apporte les remarques appropriées. Des définitions concises sont aussi données pour toutes les régions géographiques du recensement de la population ainsi que pour les découpages territoriaux québécois.

La structure du fichier fait ressortir trois grands blocs d'information : 1) les informations géo-référencées du fichier de départ produit par SC (champs 1 à 26 inclusivement); 2) les découpages territoriaux québécois proprement dits avec, en plus, une information propre à l'ISQ (champs 27 à 37 inclusivement); 3) enfin, un ensemble de variables permettant un choix parmi des enregistrements multiples (champs 38 à 41 inclusivement); il s'agit d'allocateurs visant à répartir un code postal partagé entre des secteurs de dénombrement ou municipalités différentes.

L'usager du fichier de correspondances de l'ISQ est appelé à porter une attention particulière aux variables « Indicateur de la qualité de l'appariement » et « Code postal attribué par l'ISQ ». La première des deux est créée par l'ISQ à l'étape de la validation des enregistrements du fichier de travail, principalement lors de l'examen des codes postaux répétés entre des codes géographiques différents. Par défaut, tous les enregistrements du fichier reçoivent une valeur égale à 1 (appariement correct) comme indicateur de qualité de l'appariement. L'activité de validation permettra d'indiquer 0 pour un appariement jugé douteux et une valeur 2 pour un appariement dont l'ISQ juge préférable de modifier l'association d'un code postal à un secteur de dénombrement ou à un code géographique. Dans l'indicateur ci-dessus, la valeur 3 pour un appariement incomplet souligne que l'appariement (au niveau des secteurs de dénombrement) n'a pu être effectué dans un certain nombre de cas.

Quant à la variable « Code postal attribué par l'ISQ », elle contient globalement les mêmes valeurs que la variable « Code postal attribué par SC », à l'exception des enregistrements où l'activité de validation a permis de découvrir une valeur plus vraisemblable ou plus précise pour le code postal relié à des régions géographiques spécifiques. Lorsqu'un code postal est jugé davantage valable, il fait partie de cette variable; simultanément, la variable « Nom de communauté » est complétée pour l'information modifiée. Cependant, l'information sur les coordonnées de localisation spatiale associées au code postal demeure inchangée et reflète le triple appariement original « code postal - code de secteur de dénombrement - code géographique ».

4. CALCUL DES COEFFICIENTS DE RÉPARTITION POUR UN CODE POSTAL RÉPÉTÉ

Positionnement du problème des enregistrements multiples

La structure des enregistrements dans le fichier de correspondances permet qu'un même code postal soit associé à des références géographiques différentes. On parle alors d'enregistrements multiples. Le fichier de correspondances de l'ISQ dénombre 30 493 enregistrements multiples (en particulier, on y trouve 997 codes postaux ruraux répétés entre deux ou plusieurs municipalités différentes - dans ces derniers cas, on trouve quatre codes postaux partagés entre six codes géographiques différents). On observe donc très souvent que la zone de service d'un code postal rural croise les limites de plusieurs secteurs de dénombrement (SD), voire les limites de plusieurs municipalités. On remarque que, conséquemment à l'introduction des modules de boîte postale communautaire par la SCP, le fichier de correspondances renferme un nombre de plus en plus élevé d'enregistrements multiples associés au même code postal urbain.

Pour répartir avec une meilleure précision les données statistiques reliées au code postal, on a besoin d'une méthode ou d'une approche qui permette d'allouer le total des données entre les unités géographiques impliquées. Un allocateur a été introduit par SC dans son fichier pour traiter les enregistrements multiples : il s'agit de l'« Indicateur de lien unique » (auparavant l'« Indicateur de code postal unique »). Il permet d'allouer le total d'une statistique à la municipalité où est localisé le bureau de poste rural dont l'adresse physique est connue avec précision. La conséquence majeure découlant de l'utilisation de cet indicateur est que la statistique référencée par un code postal déterminé est sous-estimée ou absente pour certaines municipalités et surestimée pour la municipalité retenue en vertu de cet indicateur.

Le fichier (FCCP de base) de SC ne contient aucune autre indication sur le fractionnement des codes postaux, même s'ils chevauchent plusieurs unités géographiques. L'ISQ a cru utile d'inclure dans sa version du fichier, et ce à titre indicatif, des renseignements permettant de quantifier ces fractionnements à l'aide de données de base sur la population notamment. Un premier champ estime la proportion du code postal qui peut être associée au secteur de dénombrement. Un deuxième champ estime la proportion qui peut être associée à la municipalité inscrite sur l'enregistrement. En cumulant ces fractions, l'utilisateur peut déterminer la fraction qui peut être associée à ses propres entités géographiques. Par exemple, la somme des fractions données par municipalité permet d'établir un partage du CP entre les MRC qu'il couvre.

Les fractions données par secteur de dénombrement sont conformes aux cumuls obtenus par municipalité. Elles sont toutefois individuellement plus précaires mais ont l'avantage de permettre quant à elles de construire des accumulations plus raffinées pour des territoires géographiques qui ne sont pas basés sur des multiples de municipalités.

La méthode de calcul a été développée à l'ISQ dans le cadre de son programme d'estimation démographique. Sur la base de cette méthode, les proportions sont calculées de façon théorique, en fonction des seules informations contenues dans le FCCP et de celles sur la population des secteurs de dénombrement ainsi que des municipalités tirées du dernier recensement canadien. Les proportions sont fournies à titre indicatif.

Méthode de calcul des coefficients de répartition

La méthode retenue tient compte à la fois du fractionnement d'un secteur de dénombrement en plusieurs codes postaux ainsi que de l'étalement d'un même code postal à travers plusieurs secteurs de dénombrement. Les illustrations suivantes donnent un aperçu des calculs tandis qu'une description plus exhaustive est présentée à l'**Annexe 3** :

- si le code postal est relié à un et un seul secteur de dénombrement, toute la population du SD est alors attribuée à ce CP. La proportion du CP dans le SD devient 1,0000 et celle du CP dans la municipalité devient 1,0000;

- si le SD est relié à plusieurs CP ou bien si le CP est relié à plus d'un SD ou plus d'une municipalité, le calcul est dans ce cas fait par étape. La population du SD est initialement divisée également entre tous les CP qui lui sont reliés. Les fractions de population sont ensuite additionnées séparément par CP dans un SD, par CP dans une municipalité et pour l'ensemble du CP. Ces trois résultats intermédiaires servent à mesurer le fractionnement du CP dans le SD et le fractionnement du CP dans la municipalité.

Seuls les CP valides pendant au moins une partie de l'année de référence 2001 sont considérés pour le calcul des coefficients. Si la date de retrait du CP est antérieure au 1er janvier de l'année ou si la date de création est postérieure au 31 décembre, l'enregistrement est esquivé. Les deux coefficients sont alors à 0,0000. Les chiffres de population sont ceux du recensement de 1996 et la géographie courante des municipalités est celle en vigueur au 31 décembre 2001.

5. RÈGLES DE DISTRIBUTION DU FICHIER DE CORRESPONDANCES

Agissant comme point de contact provincial auprès de l'organisme statistique fédéral, l'ISQ identifie et fait valoir les besoins de l'Administration publique québécoise en données statistiques et en produits de référence. Il agit également comme diffuseur secondaire des produits de SC pour le bénéfice des ministères et organismes publics québécois.

De par sa valeur ajoutée par rapport au fichier d'origine produit par SC, le produit de l'ISQ constitue une source d'information complémentaire et unique pour l'organisation des données socio-économiques sur des bases territoriales reconnues, pour l'intégration spatiale (mise en relation de fichiers statistiques avec des fichiers numérisés de limites) ainsi que pour des fins d'analyse et de recherche. Le produit de l'ISQ peut être rendu disponible sur demande aux ministères et organismes publics québécois pour leur usage exclusif et sans droit de redistribution.

Fichier de correspondances code postal vs code géographique (version juin 2001)

CONTENU DU FICHIER		
Nom de la variable	**Longueur**	**Type**
Code postal attribué par SC (2001-06-15)	6	AN
Code de secteur de dénombrement (CEF-SD) de 1996	6	AN
Coordonnées géographiques associées au code postal (latitude)	9	N
Coordonnées géographiques associées au code postal (longitude)	11	N
Indicateur de lien unique	1	AN
Code géographique type = DR/SDR (1996-01-01)	5	AN
Code de division de recensement de 1996	2	AN
Nom de subdivision de recensement (1996-01-01)	57	AN
Genre de subdivision de recensement (1996-01-01)	3	AN
Code de subdivision de recensement unifiée de 1996	3	AN
Code de région métropolitaine de recensement (RMR) / agglomération de recensement (AR) de 1996	3	AN
Code de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) / agglomération de recensement primaire (ARP) de 1996	3	AN
Genre de RMR/AR	1	AN
Genre de RMRP/ARP	1	AN
Nom de secteur de recensement (SR) de 1996 (blanc si hors RMR)	7	AN
Code de région économique de SC	2	AN
Code de localité désignée	3	AN
Identificateur unique de CEF selon l'Ordonnance de 1996	5	AN
Indicateur urbain/rural des secteurs de dénombrement (SD)	1	AN
Indicateur de point représentatif	1	AN
Nom de communauté (définition de la SCP)	30	AN
Type de code postal	1	AN
Code de mode de livraison	1	AN

CONTENU DU FICHIER		
Nom de la variable	**Longueur**	**Type**
Mode de livraison historique	1	AN
Date de création du code postal (*AAAAMMJJ*)	8	AN
Date de retrait du code postal (*AAAAMMJJ*)	8	AN
Code géographique du Québec (2001-12-31)	5	AN
Nom de municipalité ou territoire équivalent (2001-12-31)	58	AN
Statut juridique de municipalité ou territoire équivalent (2001-12-31)	2	AN
Code de municipalité régionale de comté ou territoire équivalent	3	AN
Nom de municipalité régionale de comté ou territoire équivalent	30	AN
Code de région administrative (1997)	2	AN
Nom de région administrative (1997)	30	AN
Indicateur de la qualité de l'appariement (valeurs possibles : douteux = 0, correct = 1, préférable = 2)	1	AN
Code postal attribué par l'ISQ (2001-06-15)	6	AN
Code de circonscription électorale provinciale (CEP) (1992)	3	AN
Nom de circonscription électorale provinciale (CEP) (1992)	30	AN
Population totale par SD (1996-01-01)	8	N
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des SD[1]	6	N
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des municipalités (identifiées par le CGT)[2]	6	N
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des municipalités (identifiées par le CGQ)[2]	6	N

1. Le coefficient de répartition mesure l'importance de ce SD par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des SD en plusieurs CP ainsi que de la population des SD au recensement de 1996.
2. Le coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR ou municipalité par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des SD en plusieurs CP ainsi que de la population des SD au recensement de 1996. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités desservies.

ANNEXE 2 — Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ - Code postal vs code géographique (version juin 2001) avec remarques, définitions et sources

Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ

- Code postal vs code géographique (version juin 2001) avec remarques, définitions et sources

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
010	6	1 - 6	AN	Code postal attribué par SC (1999-05-15)	Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le traitement (tri et distribution) du courrier. Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où A correspond à une lettre de l'alphabet et N à un chiffre. Les codes postaux sont mis à jour jusqu'au 15 juin 2001. Source : SC, FCCP.
020	6	7 - 12	AN	Code de secteur de dénombrement de 1996	Le secteur de dénombrement (SD) est la plus petite unité géographique permanente du recensement de la population. Le SD correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Sources : SC, *Liste de référence des secteurs de dénombrement* (n° 92-315), *GéoRef - recensement de 1996* et *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351).
030	9	13 - 21	N	Coordonnées géographiques associées au code postal (latitude)	Substitut de mesure de localisation du code postal. La latitude est la distance angulaire d'un point à l'équateur, mesurée en degrés par l'arc du méridien terrestre, du côté nord ou du côté sud. Ce champ contient la latitude (mesurée en degrés et décimales au nord de l'équateur) du point représentatif de SD ou de côté d'îlot. Le point décimal est explicite. Source : SC, FCCP.
040	11	22 - 32	N	Coordonnées géographiques associées au code postal (longitude)	Substitut de mesure de localisation du code postal. La longitude d'un lieu est la distance angulaire mesurée en degrés entre le plan méridien de ce lieu et le plan méridien d'origine, vers l'est ou vers l'ouest.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					Ce champ contient la longitude (mesurée en degrés et décimales à l'ouest du méridien) du point représentatif de SD ou de côté d'îlot. Le point décimal est explicite. Source : SC, FCCP.
050	1	33 - 33	AN	Indicateur de lien unique - en fonction de l'adresse du bureau de poste desservant	Pour tous les codes postaux comportant des enregistrements multiples dans le FCCP, ce champ indique quel enregistrement utiliser si seulement un de ces derniers est requis par code postal, pour des fins opérationnelles. L'indicateur prend les valeurs « 1 » ou « 0 »: - valeur 1 : le « meilleur » enregistrement du code postal si l'on se base sur la localisation du bureau de poste; - valeur 0 : il y a un ou des enregistrements additionnels pour le code postal. Source : SC, FCCP.
060	5	34 - 38	AN	Code géographique type (1996-01-01)	Code numérique identifiant chacune des subdivisions de recensement (SDR) du Québec. Source : SC, *Classification géographique type*, volume 1 (n° 12-571). Ce document donne une interprétation de l'ensemble des codes de la CGT. Source : SC, FCCP.
070	2	39 - 40	AN	Code de division de recensement de 1996	Division territoriale établie aux fins du recensement. La division de recensement (DR) est une unité géographique permanente. On dénombre 99 DR au Québec depuis 1991. Sources : SC, *Classification géographique type*, volume 1 (n° 12-571) et FCCP.
080	57	41 - 97	AN	Nom de subdivision de recensement (1996-01-01)	Comprend le nom de la subdivision de recensement (municipalité) en vigueur le 1er janvier 1996. Source : SC, *Classification géographique type*, volume 1 (n° 12-571). Ce document donne une interprétation de

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					l'ensemble des codes de la CGT. Source : SC, FCCP.
090	3	98 - 100	AN	Genre de subdivision de recensement (1996-01-01)	Voir ci-dessus.
100	3	101 - 103	AN	Code de subdivision de recensement unifiée de 1996	Le concept de subdivision de recensement unifiée (SRU) désigne un groupe de petites SDR incluses dans une plus grande SDR, créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique. Sources : SC, *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351) et FCCP.
110	3	104 - 106	AN	Code de RMR/AR de 1996	Région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'agglomération de recensement (AR) : concept général qui s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100 000 habitants. Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10 000 habitants. Sources : SC, *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351) et FCCP.
120	3	107 - 109	AN	Code de RMR primaire / AR primaire de 1996	Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou d'agglomération de recensement primaire (ARP) : le concept de RMRP ou ARP tient compte du fait que les RMR et les AR adjacentes sont intégrées, sur le plan social et économique, au sein d'une RMR ou AR unifiée de plus grande taille. Les RMR ou AR d'origine deviennent des RMR primaire ou AR primaire

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					au sein de la RMR ou AR unifiée. Sources : SC, *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351) et FCCP.
130	1	110 - 110	AN	Indicateur du genre de RMR/AR	Ce champ identifie le genre de RMR ou de AR à laquelle appartient le SD. Code Description A RMR unifiée B RMR régulière C AR unifiée D AR régulière Note : ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'il représente est à l'extérieur des limites des RMR et des AR. Source : SC, FCCP.
140	1	111 - 111	AN	Indicateur de genre de RMRP/ARP	Ce champ identifie le genre de RMRP ou de ARP à laquelle appartient un SD particulier. Par exemple : Code Description E RMRP F ARP Note : ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'il représente est à l'extérieur des limites des RMRP et des ARP. Source : SC, FCCP.
150	7	112 - 118	AN	Nom de SR de 1996	Le concept général de secteur de recensement (SR) désigne un petit quartier urbain ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4 000 habitants. Le nom de SR est un code décimal. Sources : SC, *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351) et FCCP.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
160	2	119 - 120	AN	Code de région économique de SC	Pour le Québec, les régions économiques de SC correspondent avec les régions administratives de 1997 (au nombre de 17). Les noms sont identiques mais les codes sont différents. Source : SC, FCCP.
170	3	121 - 123	AN	Code de localité désignée	Les localités désignées sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur des territoires non organisés. Source : SC, FCCP.
180	5	124 - 126	AN	Identificateur unique de CEF selon l'Ordonnance de représentation de 1996	Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 1996, il y a 301 CÉF au Canada. Source : SC, FCCP.
190	1	127 - 127	AN	Indicateur de SD urbain/rural	Ce champ indique si le SD visé fait partie d'une région urbaine ou d'une région rurale. Par région urbaine, on entend une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1 000 habitants ou plus et dont la densité est de 400 habitants ou plus au km^2. Par exemple : **Code** **Description** 1 Noyau urbain 2 Banlieue urbaine 3 Banlieue rurale 4 Région urbaine hors RMR/AR 5 Région rurale hors RMR/AR Sources : SC, *GéoRef - recensement de 1996* et FCCP.
200	1	128 - 128	AN	Indicateur de point	Ce champ permet de déterminer si le code postal inscrit au fichier est associé à un point représentatif de côté d'îlot ou à

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				représentatif	un point représentatif de SD. Il y a quatre types d'indicateurs de points représentatifs : - le chiffre « 1 » désigne un point représentatif de côté d'îlot dans les régions couvertes par le FRR; - le chiffre « 2 » désigne un point représentatif de SD dans les régions couvertes par le FRR; - le chiffre « 3 » désigne un point représentatif de SD, à l'extérieur des régions couvertes par le FRR; - le chiffre « 4 » désigne un point représentatif de côté d'îlot historique Source : SC, FCCP.
210	1	129 - 129	AN	Type de code postal	Ce champ indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer le point de remise desservi par le code postal. Ce champ a été introduit par la SCP quelques temps après la création du premier FCCP. SC a imputé une valeur pour les codes postaux retirés avant cette date en se servant de l'adresse et du mode de livraison prévalant avant le retrait du code postal. Code Description 1 Adresse civique avec livraison par facteur 2 Adresse civique faisant partie d'un itinéraire de distribution 3 Boîte postale 4 Itinéraire de distribution 5 Poste restante 0 Inconnu Source : SC, FCCP.
220	60	130 - 159	AN	Nom de communauté	Le nom de la communauté, d'après la définition de la SCP, a trait à toute localité (ville, village, hameau, ...) au Canada ayant

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					une adresse postale valide. Donc, il s'agit de tout territoire doté d'une livraison de courrier. Dans les 30 premières positions de ce champ figure le nom de communauté correspondant au code postal inscrit par SC. Source : SC, FCCP.
230	1	160 - 160	AN	Code de mode de livraison (ML)	Ce champ indique le mode de livraison du courrier défini par la SCP. Code Description A Livraison par facteur à une résidence ou à une boîte postal communautaire B Livraison par facteur à un immeuble à appartements E Livraison par facteur à un immeuble à bureaux G Gros destinataire de courrier visé par une entente de levées postales H Service de distribution rurale J Poste restante - mode associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier K Livraison à un groupe de boîtes postales - mode associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier M Livraison à une case postale - mode associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier R Divers T Service de distribution suburbain W Service de livraison pour un code postal rural X Service de distribution postale motorisée Z Code postal retiré. Source : SC, FCCP.
240	1	161 - 161	AN	Mode de livraison historique	C'est le mode de livraison (ML) antérieur du code postal. Ce mode de livraison prend les mêmes valeurs que celles

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					énumérées au champ précédent, selon les situations ci-dessous : - la valeur du ML antérieur dans le cas d'un code postal maintenant retiré; - la valeur du ML antérieur dans le cas des codes postaux dont le mode de livraison a été modifié; - la valeur N pour les codes postaux retirés dont le mode de livraison antérieur n'est pas disponible à SC; - la valeur du ML courant dans le cas des codes postaux dont le ML n'a jamais été modifié. Source : SC, FCCP.
250	8	162 - 169	AN	Date de création du code postal	Date à laquelle l'enregistrement relatif au code postal a été ajouté au FCCP. Cette date est sous la forme AAMMJJ. Tous les codes postaux créés avant 1983 ont la même date (19830401). Source : SC, FCCP.
260	8	170 - 177	AN	Date de retrait du code postal	Date à laquelle un code postal a été retiré. Cette date est sous la forme AAMMJJ. Tous les codes postaux retirés par la SCP continuent de figurer dans le FCCP. Tous les codes postaux retirés avant avril 1983 ont la même date (19830401). Source : SC, FCCP.
270	5	178 - 182	AN	Code géographique du Québec (CGQ) (2001-12-31)	Code numérique identifiant chacune des municipalités et territoires équivalents du Québec. Le CGQ est émis par l'ISQ. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2001-12-31.
280	58	183 - 240	AN	Nom de municipalité (2001-12-31)	Nom officiel de la municipalité locale ou du territoire équivalent. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					(FCGQ), au 2001-12-31
290	2	241 - 242	AN	Statut juridique de municipalité ou de territoire équivalent (2001-12-31)	Liste des symboles des statuts juridiques dans le FCGQ : C Cité CT Municipalité de canton CU Municipalité de cantons unis P Municipalité de paroisse R Réserve indienne M Municipalité EI Établissement indien NO Territoire non organisé TR Terre réservée V Ville VC Municipalité de village cri VK Municipalité de village naskapi VL Municipalité de village VN Municipalité de village nordique TI Terre de la catégorie I inuit Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ).
300	3	243 - 245	AN	Code de MRC - version géographique	Division territoriale. Regroupement des municipalités locales et dans certains cas des TNO sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). La version géographique des MRC comprend 102 entités, soit 94 MRC et 8 territoires équivalents aux MRC. Le code à 3 positions est émis par l'ISQ. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2001-12-31.
310	30	246 -275	AN	Nom de MRC - version	Voir ci-dessus.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				géographique	
320	2	276 - 277	AN	Code de région administrative (1997)	Division régionale établie par les décrets 2000-87, 1399-88, 1389-89, 965-97, et servant à des fins administratives et gouvernementales. Codification selon les décrets 1389-89 et 965-97. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2001-12-31.
330	30	278 - 307	AN	Nom de région administrative (1997)	Voir ci-dessus.
340	1	308 - 308	AN	Indicateur de la qualité de l'appariement	Ce champ indique si l'appariement code postal - code de SD - code géographique est douteux (= 0), correct (= 1), préférable (= 2), ou incomplet (= 3) pour la variable ajoutée. Source : ISQ, Direction de l'édition et des communications.
350	6	309 - 314	AN	Code postal attribué par l'ISQ	Ce champ comprend l'ensemble des codes postaux figurant dans le fichier de travail de départ - conservés tels quels - ainsi que les codes postaux attribués par l'ISQ pour refléter une correspondance territoriale plus précise et pertinente. Source : ISQ, Direction de l'édition et des communications.
360	3	315 - 317	AN	Code de CEP de 1992	Division du territoire politique établie en vue de l'élection de représentants au niveau provincial (règlement du 15 juillet 1992). Les circonscriptions électorales provinciales (CEP) peuvent contenir des municipalités entières ou des parties de municipalité. Le code des CEP est émis par l'ISQ, par entente avec le Bureau du directeur général des élections (BDGÉ). Sources : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2001-12-31.
370	30	318 -347	AN	Nom de CEP de 1992	Voir définition et remarque ci-dessus.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
380	8	348 -355	N	Population totale par secteur de dénombrement (au 1996-01-01)	Population totale non arrondie des secteurs de dénombrement (SD) au recensement de 1996 pour lesquels un code postal a été attribué. Source : SC, *GéoRef - recensement de 1996.*
390	6	356 - 361	N	Coefficient de répartition d'un code postal, au niveau des secteurs de dénombrement	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de ce SD par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des SD en plusieurs CP ainsi que de la population des SD au recensement de 1996. Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.
400	6	362 - 367	N	Coefficient de répartition d'un code postal, au niveau des municipalités (identifiées par le CGT)	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des SD en plusieurs CP ainsi que de la population des SD au recensement de 1996. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités desservies. L'univers des codes géographiques types, donc à la date du 1er janvier 1996, est utilisé dans le calcul des poids. Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.
410	6	368 -373	N	Coefficient de répartition d'un code postal, au niveau des municipalités (identifiées par le	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des SD en plusieurs CP ainsi que de la population des SD au recensement de 1996. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alpha; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				CGQ)	desservies. L'univers des codes géographiques du Québec, donc actualisés au 31 décembre 2001, est utilisé dans le calcul des poids. Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.

ANNEXE 3 — Fichier de correspondances de l'ISQ
- Code postal vs code géographique (version juin 2001)
(Méthode de calcul des coefficients de répartition)

LE CALCUL DES COEFFICIENTS DE RÉPARTITION

Les codes postaux et les entités géographiques

L'association des codes postaux aux entités géographiques est basée sur le fichier de conversion des codes postaux (FCCP) réalisé par Statistique Canada (SC). Il établit un lien entre les codes postaux à six caractères et les unités géographiques normalisées de SC. La plus récente version du fichier apparie les codes postaux créés jusqu'à la fin juin 2001 avec les unités géographiques du recensement de 1996 : les secteurs de dénombrement, les divisions et subdivisions de recensement, les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement ainsi que les coordonnées sur la latitude et la longitude représentatives.

Bien que le fichier compte environ quarante champs, il ne contient aucune indication claire sur le fractionnement des codes postaux qui chevauchent plusieurs secteurs de dénombrement (SD) ou encore, plusieurs subdivisions de recensement (SDR) ou municipalités. L'appariement est enrichi par l'ISQ qui y ajoute deux coefficients. Ces derniers servent à estimer dans quelle proportion l'ensemble de la population d'un code postal donné pourrait être répartie dans le SD et dans la municipalité. En cumulant adéquatement les fractions associées à un même code postal, l'utilisateur peut constituer des coefficients plus vastes qui s'appliquent à ses propres entités géographiques lorsqu'elles sont des multiples de SD ou des multiples de municipalités. Ce pourrait être des MRC ou des régions administratives du Québec.

Les coefficients proposés par l'ISQ sont calculés sur une base théorique, en fonction des seules informations contenues dans le FCCP et de l'effectif de la population des secteurs de dénombrement tiré du recensement de 1996. La méthode peut parfois donner des valeurs problématiques, mais les tests ont démontré que ces coefficients sont préférables à la variable « indicateur de code postal unique » lorsqu'on veut reconstituer la population de municipalités desservies par de vastes codes postaux ruraux. Les tests ont été réalisés sur une copie dénominalisée et réduite du fichier de juillet 1991 des bénéficiaires de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Les coefficients de la présente version du fichier de conversion de l'ISQ sont calculés pour tous les codes postaux qui ont été valides au moins une partie de l'année 1998. Le coefficient CP-SD fait référence au secteur de dénombrement déterminé par la géographie du recensement de 1996. Le coefficient CP-SDR fait référence à la municipalité. Les deux coefficients CP-SDR du présent fichier sont, par rapport à la municipalité ou le territoire équivalent, déterminés le premier par la géographie fixe du recensement de 1996 et par la géographie courante en vigueur au 31 décembre 2001.

Le calcul des coefficients

On mesure l'importance du territoire couvert par un CP à l'ensemble des secteurs de dénombrement où SC le localise. Les poids sont issus de la population recensée dans les SD, du nombre de CP attribués à chaque SD et de la prise en compte de tous les SD appariés à chaque CP. Le poids de base est calculé au niveau du SD tandis qu'un cumul conduit au partage du CP entre les municipalités qu'il dessert.

Dans le cas le plus simple, un et un seul CP pointe vers un SD donné. Toute la population du SD est

attribuée à ce CP. Le coefficient relié au SD est évidemment de 1,0000 et celui relié à la municipalité est aussi de 1,0000.

Voici une brève explication de la méthode générale avec des cas plus complexes. Il faut noter que la validité des liens contenus dans le FCCP par rapport à la date de référence est tout d'abord vérifiée avec le champ donnant la date d'ajout de l'enregistrement et le champ donnant la date de retrait s'il y a lieu.

- L'indice de fractionnement d'un SD correspond au nombre de CP distincts et valides qui lui sont attribués.
- Une estimation théorique de la population à associer à chaque couple CP-SD est obtenue en divisant la population du SD, tirée du recensement de 1996, par l'indice de fractionnement de ce SD. Par exemple, si le SD est associé à quatre CP valides, 25 % de sa population est initialement attribuée à chacun des quatre enregistrements.
- Les effectifs de population théorique sont ensuite cumulés par CP. Ce total, ainsi que les chiffres de l'étape précédente, n'apparaissent pas sur le fichier. Ce sont des valeurs intermédiaires.
- Le coefficient final du couple CP-SD est donné par le rapport entre les deux valeurs précédentes. C'est-à-dire que la population associée au couple CP-SD est divisée par la somme de toutes les valeurs trouvées pour le CP donné.
- Le cumul de tous les coefficients d'un CP donne toujours 1,0000.
- Une addition partielle des coefficients conduit au fractionnement du CP par municipalité desservie.

Les exemples fictifs du tableau ci-dessous permettent de visualiser les calculs et les résultats.

Détermination des coefficients de répartition des codes postaux par secteur de dénombrement et par subdivision de recensement

CP	SD	SDR	Pop. du SD	Pop. de la SDR	Nombre De CP dans le SD	Pop. du SD associée au CP	Pop. de la SDR associée au CP	Pop. totale couverte par le CP	Poids associé au SD	Poids associé à la SDR
CP1	1	005	400	700	1	400	400	400	1,0000	1,0000
CP2	2	005	100	700	1	100	300	300	0,3333	1,0000
CP2	3	005	200	700	1	200	300	300	0,6667	1,0000
CP3	4	010	200	200	4	50	50	50	1,0000	1,0000
CP4	4	010	200	200	4	50	50	150	0,3333	0,3333
CP5	4	010	200	200	4	50	50	400	0,1250	0,1250
CP6	4	010	200	200	4	50	50	750	0,0667	0,0667
CP4	6	015	200	950	2	100	100	150	0,6667	0,6667
CP5	6	015	200	950	2	100	350	400	0,2500	0,8750
CP5	7	015	750	950	3	250	350	400	0,6250	0,8750
CP6	7	015	750	950	3	250	250	750	0,3333	0,3333
CP7	7	015	750	950	3	250	250	250	1,0000	1,0000
CP6	11	020	450	450	1	450	450	750	0,6000	0,6000
CP8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Direction des statistiques socio-démographiques
1997-01-22
Préparé par Normand Thibault.